



Santé
Canada Health
Canada

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

*Your health and
safety... our priority.*

Utilisation de la deltaméthrine pour lutter contre les moustiques

Le 14 septembre 2018

Canada



Au sujet de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada est responsable de la réglementation des pesticides au Canada. L'ARLA a recours aux méthodes en vigueur fondées sur des preuves scientifiques pour évaluer si les pesticides sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés sans poser de risques inacceptables pour la santé et l'environnement.

Qu'est-ce que la deltaméthrine?

La deltaméthrine est un pesticide qui a été homologué pour une utilisation au Canada depuis 1983 à des fins de lutte contre les insectes dans une vaste gamme de sites, dont des cultures et le long des routes. En 2017, Santé Canada a autorisé l'utilisation additionnelle de la deltaméthrine pour lutter contre les moustiques adultes dans des aires résidentielles et récréatives.

Comment la deltaméthrine est-elle utilisée?

Pour lutter contre les moustiques, la deltaméthrine est appliquée par brumisation à l'aide de pulvérisateurs à ultra-bas volume. Les gouttes libérées au moyen de cette méthode sont minuscules et demeurent suspendues dans l'atmosphère jusqu'à ce qu'elles s'évaporent. La deltaméthrine offre une efficacité atteignant 94 à 100 % contre les moustiques adultes et est recommandée par l'Organisation mondiale de la santé.

Quel est l'effet de la deltaméthrine dans l'environnement?

Les gouttelettes de deltaméthrine libérées par les pulvérisateurs à ultra-bas volume ne tomberont pas d'emblée sur le sol ou dans l'eau, et devraient se briser dans l'atmosphère. En conséquence, on ne prévoit pas que la deltaméthrine causera des torts aux animaux ou aux plantes terrestres et aquatiques. De tels traitements de brumisation sont habituellement effectués la nuit ou tôt le matin quand les moustiques adultes sont les plus actifs et que les autres organismes vivants non ciblés sont moins actifs.

Existe-t-il des inquiétudes sanitaires liées à l'utilisation de la deltaméthrine pour la lutte contre les moustiques?

Santé Canada a analysé les études scientifiques sur le produit DeltaGard 20EW, c'est-à-dire la préparation commerciale contenant de la deltaméthrine et d'autres principes actifs ou produits de formulation, pour voir si l'exposition à court et à long terme, par la bouche, par la peau et par la respiration (inhalation) soulève des préoccupations pour la santé. On a découvert que la deltaméthrine peut potentiellement causer une légère irritation des yeux et, bien qu'elle n'irrite pas la peau, cette substance pourrait vraisemblablement causer une réaction allergique cutanée. D'après ces résultats, l'énoncé de danger « Sensibilisant cutané potentiel » doit figurer sur l'étiquette du produit. Aucune autre préoccupation sanitaire n'a été relevée à ce degré d'exposition prévue quand le produit DeltaGard 20EW est utilisé selon son mode d'emploi.



Comment puis-je réduire au minimum mon exposition à la deltaméthrine?

Bien qu'aucune précaution particulière ne soit nécessaire ou exigée pour les personnes présentes, les personnes qui ont des inquiétudes pourraient prendre des mesures raisonnables pour éviter une exposition pendant un programme de pulvérisation, tout comme elles éviteraient une exposition à d'autres matières en suspension dans l'air les jours où des avis sur la qualité de l'air sont émis. Par exemple, elles peuvent réduire leur exposition en restant à l'intérieur, en fermant toutes les fenêtres et les portes et en fermant les conduits d'aération extérieurs (par exemple, les échangeurs d'air et les ventilateurs à récupération de chaleur) pendant la période de pulvérisation si elle est réalisée dans leur secteur, bien que ces mesures puissent ne pas être exigées par les agents de santé locaux.